

Quelques perceptions du lexique de français régional en contexte scolaire réunionnais

Paule Fioux

► **To cite this version:**

Paule Fioux. Quelques perceptions du lexique de français régional en contexte scolaire réunionnais. La lexicographie variationniste en situation de contact, Jul 1993, Saint Denis, France. pp.135–154. hal-02170724

HAL Id: hal-02170724

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02170724>

Submitted on 5 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

QUELQUES PERCEPTIONS DU LEXIQUE DE FRANÇAIS RÉGIONAL EN CONTEXTE SCOLAIRE RÉUNIONNAIS

La pratique et le discours des enseignants, et en particulier des enseignants de français sur la langue, sont de façon presque constante évaluatifs et prescriptifs. Ils tendent aussi à inculquer aux élèves une vigilance évaluative et prescriptive par rapport à leur propre langage, au moins dans les productions scolaires. Comment opère cette vigilance ? selon quels critères, chez les élèves et chez les enseignants, quand il s'agit par exemple de lexique du français régional¹, alors que les linguistes, eux, cherchent la norme ? Comment est-il utilisé ? Est-il reçu, accepté comme français ou refusé comme régionalisme dans le fil de la terminologie et des instructions officielles ? En bref, comment les acteurs de la communauté scolaire règlent leur pratique de cet objet, d'une part, en l'absence de codification précise établie, d'autre part, en présence d'une circulation assez fréquente de ces termes ? Les décisions d'exclusion/ intégration n'attendent pas... Elles participent de la pédagogie du français, bien qu'elles ne se présentent pas comme modèle théoriquement élaboré. C'est cette conduite au jour le jour, évaluative et prescriptive, que l'on voudrait essayer de décrire ici.

Cette curiosité mérite une étude étendue aux lieux de l'institution scolaire, et aux moments du cursus où le français régional circule le plus fréquemment (vraisemblablement en maternelle et en primaire), une enquête construite sur des observations de pratiques de classe, documents écrits ou sonores ou visuels à l'appui, où se manifestent, de plus, les interactions élèves/ enseignants. Faute de

1. La question de la définition du français régional n'est pas posée ici ; on prendra comme "objet" lexique de français régional le corpus rassemblé dans *Les particularités lexicales du français réunionnais*, M. Carayol, 1985.

pouvoir entrer en ces lieux, et de disposer de moyens conséquents, on s'est limité à une enquête auprès de deux groupes de personnes : un groupe d'élèves en fin de parcours scolaire (79 étudiant(e)s de B.T.S., titulaires du baccalauréat), et quelques enseignants de collège et primaire. Pour ces personnes, le problème exclusion/ intégration de lexique de français régional n'est pas continu, ce qui ne signifie pas qu'elles n'ont pas d'opinions sur ce sujet. Quelles sont-elles ?

Les questions métalinguistiques leur ont été posées directement... Certes, dans ces conditions d'interrogation métalinguistique, chacun peut soutenir un point de vue différent de sa pratique. Le nombre d'étudiants interrogés, la multiplicité des questions lors des entretiens n'écartent pas l'incertitude relative des réponses, qui, en tout cas, n'engagent que leur auteur et ne sont pas à généraliser. On peut espérer du moins que ces réponses donnent matière à déceler certains pôles de conduite par rapport au lexique de français régional et des caractérisations de ce lexique. Il n'est guère possible en effet d'envisager des variations de pratiques pédagogiques sans avoir auparavant cherché à repérer, puis analyser les usages en cours du côté des étudiants

En classe de B.T.S. les exercices de français ne sollicitent pas un lexique de français régional. Les textes proposés ou produits sont de type argumentatif, les thèmes socio-philosophiques génèrent un vocabulaire plutôt abstrait. Les épreuves de l'examen sont corrigées en métropole. Les étudiants sont issus en général de classes de séries G, leur famille est créolophone unilingue et parfois bilingue.

L'interrogation métalinguistique a été proposée sous une forme simple. Le premier type de questions proposées (à 44 personnes) sollicite le sentiment linguistique des étudiants à la réception du lexique, dans une activité de décodage d'une page tirée de *Particularités lexicales du français réunionnais*, regroupant du vocabulaire de dénomination et du vocabulaire de caractérisation². La première fois, les mots ont été donnés avec la seule définition, la seconde fois avec en plus les exemples d'emploi et la définition du *Lexis*, la question étant : "Selon vous, les mots employés dans ce sens appartiennent-ils au créole ? français ? autre étiquette ? remarque ?" il est précisé qu'il est possible de donner plusieurs réponses à la fois,

2. M. Carayol, *op. cit.* ; voir en annexes les textes des deux questionnaires composés à partir d'une page de cet ouvrage.

ou aucune si on ne sait pas et il est clairement indiqué qu'il n'y a pas de réponse juste ou de réponse fausse pour ce questionnaire, il s'agit seulement de donner son sentiment. Le second type de questions proposées (à 35 autres personnes, en majorité des jeunes femmes) vise le sentiment linguistique à la production de lexique, à l'encodage, dans une activité de recensement présentée ainsi : "quels sont les mots dont vous ne savez pas s'ils appartiennent au créole ou au français ? au créole et au français ? quels sont ceux dont vous savez qu'ils appartiennent au créole et au français, mais avec des sens différents dans l'une et l'autre langue (à préciser) ?". Dans l'un et l'autre cas, la catégorie de lexique du français régional est un implicite ignoré bien qu'elle soit la cible des questions. L'objectif de l'enquête est de chercher en fonction de quels critères on accepte ou non l'emploi du mot comme français, d'après les exemples de décisions linguistiques procurés par les réponses.

Le premier questionnaire propose 20 items, et a donné lieu à 880 décisions, qui sont réparties ainsi : 441 réponses en faveur du créole comme langue d'appartenance (50% du volume des réponses), 321 réponses en faveur du français (36,4%), 88 réponses en faveur de l'appartenance simultanée au créole et au français (10%), 30 fois l'impossibilité de se prononcer (3,4%), 0 proposition d'une autre étiquette.

Ces réponses laissent apparaître quelques perceptions linguistiques sous-jacentes et communes au groupe : l'appartenance de l'emploi du mot à l'une ou l'autre langue ou aux deux est indépendante du signifiant graphique du mot (la graphie française n'incline pas à décider majoritairement en faveur du français), indépendante des propriétés grammaticales (le genre donné pour le substantif ne conduit pas davantage à le reconnaître comme français), indépendante de l'étymologie (un même radical ou un même mot n'appartient pas de façon constante à une langue). L'appartenance à un système de codification formelle n'est pas déterminante, le mot n'est pas d'abord perçu comme élément d'un système de signes, de la Langue. Peu de réponses signalent l'appartenance permanente d'un mot à la fois au français et au créole (ce qui pourrait désigner des termes stables de lexique français régional). 19 fiches signalent une fois cette possibilité, elle existe, mais est peu utilisée. La vision dominante est celle d'une distinction du domaine lexical créole et du domaine lexical français, et non celle de l'intégration. On pourrait presque noter une "hyper-distinction" (comme une hypercorrection) en ce sens où

un terme comme *battre* est alternativement reçu comme français ou comme créole selon les variations mentionnées sur le questionnaire puisque la polysémie du mot est traitée par des entrées différentes : *battre* (hacher) est reçu comme créole à 79,5%, *battre (sur)* comme français à 72,7%, *battre* (heurter) comme créole à 52,2%, *battre (le maloya)* comme créole à 65,9%.

Ce principe de la division rend compte de presque toutes les attitudes, mais les critères de distinction n'apparaissent pas clairement à l'observation de ces réponses. Si les limites sont nettes pour l'individu (selon une logique qui reste à comprendre ici), elles semblent floues pour le groupe. On relève quelques consensus forts sur quelques emplois de mots reçus majoritairement comme créoles (*baisement* à 93,2%, *barreau* à 86,3%, *battre* à 79,5% dans l'acception de hacher) et sur les 20 items, 11 sont accordés au créole à plus de 50% des réponses (*balle* à 77,2%, *bander* à 70,4%, *battre (le maloya)*, *bazar*, *bec* à 65,9%, *bandé* à 61,3%, *baiser* à 59%, *battre* (heurter) à 52,2%). Ces termes reçus majoritairement comme créoles renvoient certes à l'univers quotidien et familial. Mais les mots reçus plutôt comme français (7 items sur 20 le sont à plus de 50%) font aussi référence à la réalité réunionnaise. Outre les emplois de *baroque* (à 75% perçu comme français, peut-être à cause d'une réminiscence littéraire lointaine dans une autre acception), *battre* (à 72,7% dans l'emploi de *battre sur*, (frapper, cogner), on trouve les emplois de *bastringue* (à 68,1%), de *balance* (à 65,9%), de *bande* (à 61,3%), de *bassin* (à 50%), ce qui indique que le signifié ne détermine pas le statut du mot. Les emplois reçus à la fois comme créoles et français sont ceux de *bataille* (31,8%), *bassin* et *bazar* (22,7%), puis *baiser*, *barrer*, *battre (sur)* (18%). Les emplois dont on ne sait s'ils sont créoles ou français concernent *baroque*, *bastringue*, *balance*, *balai*, *bandé* (9% des réponses). Ces emplois sont aussi reçus à forte majorité comme français, ce dont on peut inférer que les emplois les moins connus sont plutôt attribués au français.

Le deuxième questionnaire a pour objectif de préciser les premières hypothèses d'interprétation concernant les critères de décision. Il diffère du premier parce qu'il présente aussi les exemples d'emplois des mots mentionnés selon chaque acception, et la référence au *Lexis* lorsqu'elle existe. Quelles variations apportent ces informations supplémentaires ? Les énoncés français tirent la réception des termes vers le français : 42,6% des réponses attribuent les usages au créole (au lieu de 50%), et 53,5% au français (au lieu de

36,4%). Le contexte tend à ancrer l'énoncé davantage dans une langue ou dans l'autre : 3,3% seulement des réponses proposent une appartenance simultanée aux deux langues (au lieu de 10%) et peu d'items restent sans réponse, 1,1% (au lieu de 3,3%). Mais un nombre important de réponses propose pour un même mot et un même sens une alternance d'appartenance —français/ créole— selon l'énoncé donné en illustration. 5 mots dans le questionnaire fournissent plusieurs exemples d'emploi pour une même acception d'un terme. Parmi les réponses concernant ces cas de figure, on relève 76 décisions d'appartenance au créole (34,5%), 80 d'appartenance au français (36,3%), 13 établissent la simultanéité d'emploi en créole et en français (6%), et 51 proposent l'alternance français ou créole selon l'exemple (23,2%).

Ce deuxième questionnaire confirme certaines attitudes déjà relevées : malgré toutes les mentions environnant le mot, y compris celle du *Lexis*, seul compte en fait l'usage donné du mot. Si l'usage en est courant, le terme est perçu majoritairement comme créole (ici *accoster* à 56,8%, *aboutir* à 52,2%, *accosté* à 43,2%), mais s'il n'est pas monnaie courante, il peut être attribué au français : *acoquinant* l'est à 50%, et il est le seul terme de la liste pour lequel se dessinent des incertitudes d'appartenance : 15,9% ; ce cas est à rapprocher de *bastingue* de la liste précédente. Des équivalents avec le français standard semblent entraîner l'adhésion au français pour *accaparer* (84%), *accapareur* (profiteur —77,2%), *acacia* (56,8%), comme précédemment pour *battre*, *barrer* ou *bande*. Ici encore, qu'un emploi de mot appartienne de façon stable et simultanée à la fois au créole et au français est une représentation peu prégnante, et le choix du code de l'énoncé ne suffit pas à déterminer le statut des termes de cet énoncé pour presque une réponse sur deux, puisque les emplois sont reçus comme créoles. Quels sont les critères qui incitent à pencher pour un emploi de mot catégorisé comme français ? Indice significatif, un emploi identique est reçu comme créole ou comme français en alternance lorsqu'il est illustré par plusieurs exemples, ainsi pour *abuser*, *acacia*, *accapareur*, *accosté*, *accoster*... Cette conduite paraît paradoxale si on se situe d'un point de vue formel de codification linguistique. Elle est cohérente si on perçoit à travers l'énoncé, dans le style ou le ton de l'exemple la relation inter-subjective de la communication qui fixe le statut de l'échange et des locuteurs. Les étudiants à qui il a été demandé de préciser la source de la décision extra-linguistique ont résumé par : "c'est selon qui le dit, ou qui peut le dire... s'il connaît le

créole...". Dans le cas de ces exemples d'emploi assez brefs, le caractère plus ou moins oral, familier ou au contraire lettré du propos suggère le code employé ou/ et l'identité présumée du locuteur. Le style le moins académique est perçu comme exprimant un énoncé créole ou un locuteur créolophone. Ainsi pour *abuser*, sur 16 décisions d'alternance, "il y a trop de gens qui *abusent* et *accaparent*" est perçu 15 fois comme français, alors que "si la femme gagne sa vie, le mari va moins *abuser* avec elle" est perçu 16 fois comme créole. Ce critère de réception éclaircit l'aléatoire relatif des premières fiches de réponses lorsque l'absence de contexte interdit tout indice socio-culturel dirigeant vers tel ou tel ton de discours ou vers tel locuteur supposé. Mais ce critère est efficace en situation réelle, et surtout à l'oral, puisque, la nature de la relation entre les locuteurs et/ ou l'identité du locuteur échappant difficilement au récepteur, l'identité du mot est immédiatement perçue. Chaque situation d'énonciation définit la valeur de l'énoncé pour ce type d'attitude.

On peut s'arrêter sur cette représentation des variations linguistiques (parmi celles décelées ici) car, "simple et pragmatique", elle n'est pas sans rappeler la caractérisation du français régional donnée par Carayol : "langue dans laquelle les locuteurs réunionnais produisent leur discours quand ils choisissent de le faire en français et non en créole" (1985 : 6). Dans cette définition l'appellation "réunionnais" garde, par rapport aux conduites des étudiants, une ambiguïté. Il n'est pas, en effet, pour eux, équivalent, par exemple, que le locuteur soit créolophone ou non créolophone dans l'ensemble des Réunionnais... Finalement, du point de vue de certains de ces locuteurs créolophones, le groupe de référence établit la légitimité d'un emploi d'un mot en français, et d'abord le groupe de locuteurs francophones d'origine, ou le registre soutenu de la langue légitime en français l'emploi de tel ou tel terme de français régional

Le troisième questionnaire concerne non plus les attitudes évaluatives par rapport à la langue, mais en situation de producteur d'énoncés, les tendances prescriptives toujours dans le même domaine lexical.

On remarquera d'abord que la question : "de quels mots ne savez-vous pas s'ils sont créoles ou français ?" n'a pas été jugée pertinente, l'incertitude ne concernant pas l'appartenance de l'emploi du mot au créole, mais seulement son attribution au français. Dans cette série les termes cités sont peu nombreux (21, donnés par 35 étudiant(e)s en majorité), alors que 114 exemples ont été donnés de

mots dont le sens est différent en créole et en français. Les mêmes termes sont mentionnés plusieurs fois, ce qui manifeste un certain consensus.

Parmi ces mots dont on ne sait pas s'ils sont français aussi, se trouvent en majorité des termes du français régional ou du registre du français familier : *annarguer, bougre, cagnard, caler, capoter, case, chenille de mer, chouchou, comméragé, couillonner, démerder, gaillard, gâteaux, la di la fé, looker, marmaille, macotte, moucater, papangue, radin, roquet, rougail, soulard, vider, zozo...* On retrouve aussi un grand nombre de termes de français régional dans la seconde série, regroupant les termes ayant deux sens différents en français et en créole, tels les "faux amis" complets et bien établis, disons presque "classiques" : *baiser, bander, bouchon, barreau, boubou, compte, dentelle, espérer, gazon, gagner, grainer, larguer, mascotte, raler, roder, taille, tantine...* ou bien on indique le sème supplémentaire en créole de : *astiquer, bloquer, coller, coq, désordre, espérer, grouiller, gratter, guetter, phare, vaillant...* ou les emplois communs du créole et du français avec les nuances particulières à chaque langue de : *bec, cabot, jument, plume, taper...* Mais se trouvent bien des termes pour lesquels les distinctions établies ne sont pas conformes aux dictionnaires... On note en effet des emplois donnés comme uniquement créoles alors qu'ils existent aussi en français, mais en français de registre familier qui semble ignoré des étudiantes, en tant que variété de français non standard : ainsi pour : *barrer* (partir vs rayer), *belle* (grosse vs jolie), *bourrer* (manger vs remplir), *bout* (morceau vs fin), *calotte* (gifle vs chapeau), *canard* (faute vs animal), *cochon* (insulte vs surnom du porc), *dégonflé* (qui se défile devant les problèmes vs roue percée), *doux* (sucré vs calme), *tailler* (partir vs couper), *saleté* (insulte vs poussière), *sauvage* (mal élevé vs nature), *truie* (enquiquineuse vs femelle du porc)... Certains emplois de terme sont présentés comme créoles dans leur sens familier (ils ne sont pas mentionnés dans le *Dictionnaire créole réunionnais/français* (Baggioni, 1990)³ et appartiennent au français de registre familier, ce sont : *bleu* (nouveau vs couleur), *chameau* (insulte vs animal), *chapeau* (félicitations vs sur la tête), *coureur* (qui aime les filles vs athlète), *fouiner* (se mêler des affaires des autres vs chercher), *gronder* (parler méchamment vs tonnerre), *patate* (grosse personne vs fruit), *paté* (gros vs charcuterie), *perche*

3. D. Baggioni, *Dictionnaire créole réunionnais/français*, Université de la Réunion, 1990.

(grande personne vs bâton), *piston* (entremetteur vs mécanique), *putain* (qui fréquente plusieurs hommes vs juron), *savon* (fessée vs pour laver), *serpent* (qui aime faire des commérages vs animal), *tapette* (homosexuel vs petite tape)... On trouve aussi des termes dont l'emploi mentionné n'est conforme ni au dictionnaire du créole, ni au registre familier du français, ainsi de : *galet* (fort vs caillou), *guêpe* (méchant vs insecte), *gobelet* (bout vs récipient), *grêle* (malchance vs hiver), *incrédule* (étonné vs ne croire en rien), *liant* (dur vs attachant), *piment* (juron vs légume), *tourner* (fille pas sérieuse avec les garçons vs changer de côté), *tourterelle* (commère vs oiseau), *train* (faible de caractère vs véhicule), *ver* (vantard vs animal), *ver de terre* (quelqu'un qui vous suit partout vs animal)... et ces productions sont à mettre au compte de la créativité stylistique du parler ordinaire, et aussi du "parler jeune"... Pour les néologismes notons *vigiler* et *chipec* (en français dans le sens de insecte).

Pour revenir aux critères de distinction des emplois créoles et français, apparaît nettement cette tendance à considérer comme créole le registre familier du français, qui s'étend à la création d'emplois familiers attribués au créole de termes du français standard. Cette variété de français familier n'est pas perçue comme français. Sans doute ce registre de langue n'est pas celui du français scolaire, peut-être rares sont les occasions dans la vie quotidienne d'échanger des propos avec des francophones sur ce registre. Se décèlent ici les attitudes précédemment décrites : si l'usage est courant en créole, le mot relève du créole, —ou encore on peut penser à la conception déjà rencontrée de la légitimité du groupe de locuteurs à fixer le statut d'appartenance du mot.

On remarque une fois de plus que le principe de distinction entre français et créole semble une forme de vision linguistique constante et générale, qui touche parfois à l'hyper-distinction. Cette attitude peut paraître étonnante alors que la pratique montre que les mots circulent du français au créole et du créole au français, et que de plus les mots sur lesquels ont porté les questionnaires sont particulièrement choisis parmi ce stock, que les réponses sont l'illustration de ce va et vient. Il n'est pas opportun ici de s'interroger sur les valeurs symboliques qui correspondent à ces formes de vision et de vision linguistiques. Mais le fait est que dans les représentations n'apparaît pas souvent un ensemble de mots stables à usage permanent commun au créole et au français. On peut en déduire alors que

les énoncés de français régional sont perçus généralement comme discours mixtes, conduites d'alternance codique ou d'emprunt.

Les différentes interprétations permettent de considérer que plusieurs critères probables président aux décisions linguistiques et aux conduites évaluatives ou prescriptives. Pour esquisser un bilan de cette observation, on peut les regrouper ainsi selon les caractères des emplois de mot pris en compte : d'une part, ils sont très peu corrélés aux attributs formels (graphie, grammaire, étymologie), et assez peu avec le signifié du terme (dénotation ou non d'une réalité locale). Ils sont liés à la fréquence d'usage du mot (usuel ou non), et sans doute aussi au moment de la découverte du mot (apprentissage scolaire ou non). Ils sont corrélés à la connotation des termes (registre familier ou non), à la situation d'énonciation (locuteur identifié ou non), à la qualité de la relation inter-subjective (proche ou distante).

Quant aux pôles de conduite, on peut, à la réception, en distinguer trois si l'on répartit les réponses d'après la proportion de décisions en faveur du créole et du français pour chaque personne. Une grille de visualisation montre des nuages relativement compacts. En attribuant une valeur très approximative aux chiffres, on peut cependant noter que :

— lorsque les mots sont donnés sans contexte d'emploi, la tendance dominante du groupe est en faveur du créole (33 personnes décident plutôt pour le créole, et 11 pour le français). On peut se demander, du reste, si les emplois acceptés comme français ne le sont pas au titre du français standard, ce qui renverrait aux interférences lexicales français/ créole, et à une forme d'insécurité linguistique. Mais le questionnaire ne permet pas de trancher ;

— lorsque les mots sont donnés avec un contexte d'emploi en français, presque une personne sur deux reçoit toujours l'emploi du mot comme créole.

Pour les autres conduites :

— les personnes qui ne recourent pas à des solutions alternatives pour le même emploi du même mot selon l'énoncé (26 personnes) décident de façon majoritaire pour le français (18 personnes) ;

— les personnes qui recourent à des conduites alternatives (c'est le locuteur qui fixe le statut de l'énoncé), (18 personnes), attribuent plutôt les emplois de mots au créole (13 plutôt pour le créole). Il serait intéressant de savoir si ce clivage recoupe une

différenciation linguistique quant à la langue parlée en famille (par exemple, si les étudiants sont d'origine créolophone unilingue ou bilingue), mais les questionnaires muets sur ce point ne permettent pas ce genre d'observation.

À la production, trois pôles de conduite apparaissent :

- d'une part on ne se prononce pas sur les mots d'usage fréquent en français régional : sont-ils créoles ? oui... sont ils français ? on ne sait pas. C'est une autre forme d'insécurité linguistique ;
- d'autre part les mots ou emplois de mots du registre familier du français sont considérés comme créoles. Cette division suggère une conception fonctionnelle du français langue seconde comme d'une langue de registre uniquement standard, sans registre familier, car elle n'exprime pas dans l'usage des relations de proximité ;
- enfin la créativité s'empare de mots du français standard qui deviennent créoles dans des emplois familiers inédits. Le créole est une structure ouverte aux emplois nouveaux, ici dans le domaine de la caractérisation, toujours selon la même répartition fonctionnelle.

On peut souligner que à la réception lorsque l'énoncé n'est pas donné, comme à la production, la tendance principale du groupe étudiant est à la moindre ouverture du français à ce lexique du français régional Cette attitude prudente correspond peut-être à une stratégie de réussite en contexte scolaire, mais la clef des décisions est sans doute à chercher aussi dans les valeurs symboliques et identitaires du groupe. Puisque à la réception personne ne propose tous les emplois ou créoles ou français, c'est l'usage en dernier ressort qui détermine le statut, or la capacité statutaire ne relève pas de capacité linguistique technique, elle est une pratique socio-culturelle... À la production, la décision de statut est corrélée aux variations de registre, c'est à dire à des relations intersubjectives de la communication. La perception de ces relations intersubjectives relève également d'une pratique socio-culturelle...

Du côté de quelques enseignants...

Les conversations avec les enseignants, menées de façon informelle, sont rapportées seulement en guise de contrepoint aux attitudes des étudiants, et les propos sont considérés dans leur ensemble comme un corpus global d'informations/ observations. Ne

seront mentionnés que quelques critères d'acceptation ou de refus des emplois de termes de français régional, tels qu'ils sont présentés pour des pratiques de cours de collège (4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}) ou d'école primaire (CE1, CM1) et justifiés.

Premier point de vue qui situe les réponses, les enseignants rencontrés disent que dans leurs classes actuelles le problème du lexique de français régional n'est pas un problème majeur. Les difficultés d'écriture tiennent surtout aux structures syntaxiques, aux paradigmes verbaux, à la cohérence du texte, à un vocabulaire peu étendu. Cependant, au sein du lexique de français régional, est introduite une distinction en fonction du signifié du mot :

- s'il désigne une réalité locale, si c'est un terme référentiel spécifique, il est accepté en français, comme *filao*, *chouchou* ou *cari*...
- s'il est en concurrence avec un terme du français standard, en doublet, il est identifié comme créole et reformulé.

Ont été cités comme termes reformulés : *amuser* (pour faire passer le temps, attendre), *arreculer*, *assiser*, *dalon* (pour copain), *debouter* (se mettre debout), *déluge* (bruit, désordre), *désordre* (bruit, bagarre), *faner* (mettre du désordre), *fièvre* (dans les os), *finir* (pour temps du passé), *foutan* (plaisanterie), *gaté* (pourri), *gatif* (morceau de corde), *maillé* (emmêlé), *parasol* (parapluie), *ralé-poussé* (bagarre), *ravager* (faire du bruit), *rouvrir*, *rose* (bien cuit), *soigner* (élever les enfants), *veiller* (surveiller)... Ces emplois sont plutôt relevés à l'oral. Mais à l'oral il arrive aussi que les élèves s'adressent à l'enseignant directement en créole, et il n'est pas exclu que l'enseignant ait recours aussi au créole "pour faire passer le message", ou pour plaisanter... L'attitude commune semble une grande rigidité à l'écrit mais on intègre au français les termes spécifiques de français régional, au même titre que *fjord* ou *sirocco*. À l'oral c'est le créole et non le français régional qui est utilisé comme langue de communication en quelques cas (évidemment selon la compétence de l'enseignant), ou comme second terme d'une analyse en fait comparatiste entre le créole et le français. La distinction des deux codes est la ligne de conduite principale.

Pourquoi les termes cités plus haut sont ils refusés et reformulés ? La première raison est l'absence de limites de ce lexique qu'on intégrerait au français. Presque tout terme créole peut être francisé, cette perméabilité admise des deux langues conforterait ce qui est une langue d'apprentissage en situation scolaire, où tel terme

de lexique français régional est employé par ignorance du terme équivalent en français standard, non par choix stylistique. Si on prend pour modèle d'écriture la phrase de la presse ou des écrivains, elle contient un ou deux mots ou expressions de français régional dans un énoncé de français standard. Peut-on expliquer comme règle d'écriture qu'on peut employer un mot créole paraphrase française ? La seconde raison est du même ordre. Pourquoi autoriser des termes d'un lexique de français régional et refuser les structures syntaxiques, les emplois de prépositions, par exemple ? L'entrée d'un lexique de français régional étendu favorisera l'emploi des constructions créoles dans la phrase française. Dans cette perspective, quelle prononciation, quelle intonation accepter ?...

En bref, pour telle ou telle de ces raisons avancées, une ouverture large au lexique du français régional, dans ces situations de classe, n'est pas un besoin pédagogique interne à la classe parce qu'elle ne résout pas un problème majeur de la communication (orale ou écrite), parce qu'elle n'est pas gérable selon une codification linguistique interne à la langue, qu'elle solidifierait une langue d'apprentissage au lieu de faciliter l'accès au français standard. D'un point de vue externe à la classe, tous les examens ou évaluations sanctionnent ce lexique, or il faut y préparer les élèves. Le travail comparatiste créole/ français est plus utile et plus efficace pour apporter la clarification dans une situation de contact de langues proches qui entretient la confusion.

Ces attitudes répondant à des objectifs pédagogiques et professionnels systématisent des points de vue individuels qui ne sont sans doute pas marginaux, puisqu'ils rejoignent, par exemple, des ouvrages à vocation pédagogique qui ne sont pas récents. La distinction des termes spécifiques et non spécifiques est un implicite du recueil *Choix d'exercices de français pour les élèves de la Réunion - 1) les adjectifs* publié dès 1982 par A. Caro, J.-L. Gaillard au C.D.D.P. de la Réunion. Des termes locaux sont utilisés en support d'exercices pour mentionner la faune et la flore, mais aussi *solpak* ou *cayambe*, ou *choka* et *petit train longtemps*. L'intégration est justifiée ainsi :

"Nous pensons en effet que cet enracinement des exercices dans un univers familier à l'enfant constitue certainement un élément de motivation supplémentaire et peut susciter une curiosité fructueuse dans les différents domaines abordés." (Avant-propos, A. Caro, J.-L. Gaillard, *op. cit.*)

Cette attitude est proche de celle donnée par P. Cellier⁴ :

"Dans l'immédiat, par prudence, on ne peut envisager que l'utilisation d'un vocabulaire étroitement dénotatif au Cours Préparatoire pour échapper à une confusion qui deviendrait complète si l'on s'aventurait au delà. Ce choix d'un vocabulaire dénotatif aurait pour effet de réduire la distance entre le texte et l'enfant." (1979 : 43)

D'autre part, le point de vue comparatiste créole/ français est largement déployé à la suite du relevé lexical de *Particularités lexicales du français réunionnais* (*op. cit.*). Le français régional n'est plus mentionné dans bien des justifications pédagogiques d'exercices de distinction sémantique, ou il l'est souvent dans l'opposition créole/ français régional vs français standard. Citons par exemple (p. 328), "Pour les emplois de mots classés en C2 la perspective pédagogique qui a guidé l'élaboration de cet ouvrage impose une séparation radicale entre leur contenu sémantique en créole et leur contenu sémantique en français".

Au bilan apparaît une nouvelle caractérisation des termes du français régional (termes spécifiques ou non). D'après ce caractère, les termes eux-mêmes, indépendamment de tout contexte d'emploi ou situation d'énonciation sont soit intégrés au français (pour les spécifiques), soit au créole (pour les autres). La décision provient d'un attribut du signifié, permanent et stable, appartenant à la codification linguistique du système de la Langue et ne relevant pas de critères extra-linguistiques. Cette analyse sémiotique est corrélée à deux types de conduites pédagogiques :

— d'une part, l'intégration du lexique spécifique au français (on remarquera comme autre caractère d'un apprentissage de français langue seconde qu'il intègre généralement une "langue spécifique" comme on dit "langue de spécialité") ; dans ce cas le lexique référentiel est un outil de la communication scolaire, un moyen d'expression des élèves et enseignants. Certes, dans le détail des pratiques on remarquerait des tolérances plus ou moins prononcées à l'intégration de certains termes. Le recueil *Particularités lexicales du français réunionnais* propose une intégration maximale (p. 327, incluant les "unités traduisibles et unités sans équivalent sémantique précis en français"), comparé au dic-

4. P. Cellier, "Recherche sur la maîtrise du français oral dans un Cours Préparatoire", in *Pédagogie du français*, Cahiers du Centre Universitaire de la Réunion, n° 10, Avril 1979.

tionnaire électronique *Zyzomys* alignant environ une dizaine de termes ;

— d'autre part, la prise en compte des emplois de termes non spécifiques mais identifiés comme créoles, donnant lieu à des activités métalinguistiques qui, elles aussi, dans les pratiques offrent certainement des systématisations fort différentes, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, sur des supports et dans des situations variées : le recueil *Particularités lexicales du français réunionnais* en propose la version la plus savante, la version la plus simple se contente de la reformulation ponctuelle et incidente d'un terme au fil des propos tenus.

Ces lignes de conduite convergent, l'apprentissage est fondé sur une représentation codifiée de deux systèmes linguistiques différents. Les faits de français régional sont perçus alors comme énoncés mixtes, comme conduites d'alternance de code ou d'emprunt.

Pour résumer les éléments de première observation repérés par cette enquête, sont apparues, sous-jacentes aux décisions de statut créole ou français, deux conceptions sémantiques différentes : une sémantique de la Langue du côté des enseignants semble régler la pratique professionnelle, une sémantique du discours, de la Parole, semble s'imposer du côté des étudiants. La première distribue le corpus de français régional selon une partition stable, en corrélant la fonction et le statut du terme à des attributs du signe, à des caractères donc de l'objet "mot". La seconde distribue le corpus de français régional selon une partition fluctuante en liant la fonction et le statut du terme à ceux qui l'emploient, à des caractères donc du sujet. Évidemment, au cas par cas, les décisions statutaires des uns et des autres ne seraient pas concordantes, et même au sein d'un groupe homogène, l'unanimité est rare sur le corpus de français régional proposé. Une enquête plus étendue serait nécessaire pour préciser les attributs et les zones de ces partitions. Mais les observations qualitatives, malgré leur incertitude due à l'inférence patente de l'observateur, renseignent ici sur des modèles théoriques intériorisés dont on peut percevoir la cohérence et la consistance. L'ensemble des informateurs a pour principe de vision et division linguistique dominant la dichotomie créole/ français, mais une dichotomie "aménagée" : une partie de l'ensemble lexical du français régional (du point de vue des enseignants) et un certain nombre d'occurrences des termes (du point de vue des étudiants) sont intégrés au français. Ces termes ou occurrences de termes n'appartiennent

ment pas au français standard, il s'agit de ce que les linguistes désignent comme français régional, mais les utilisateurs sus cités n'en ont pas le terme bien qu'ils en aient la pratique. Du point de vue des enseignants comme du point de vue des étudiants (du moins, pour ceux qui ont donné ici leur sentiment linguistique), la distinction créole/ français apparaît comme un impératif professionnel, l'objectif de la maîtrise du français standard passant par la délimitation d'ensembles clos et de règles univoques. Cependant, de façon parallèle, la spécificité des référents locaux amène certains enseignants à déplacer les démarcations linguistiques, et la spécificité du marché linguistique où le statut de l'objet dépend de qui l'utilise et des conditions de sa production conduit certains étudiants à une démarcation socio-linguistique. Dans l'un et l'autre cas l'ouverture du français au lexique de français régional semble prudente, qu'elle soit fondée sur des critères proprement linguistiques ou extra-linguistiques, conçue du point de vue de la langue ou du point de vue du discours, selon les caractères de l'objet ou les caractères du sujet.

Tels sont les premiers repères qui peuvent être dégagés de cette observation à élargir et affiner. Les perceptions ainsi structurées du champ linguistique laissent à penser que la pratique et le succès d'autres traitements pédagogiques du français régional au cours de l'apprentissage du français standard sont liés à la promotion d'autres représentations proprement linguistiques et/ ou d'autres représentations socio-culturelles que celles apparues ici, autant qu'à la remise à cause des légitimités correspondantes.

Paule FIOUX
URA 1041 du CNRS

ANNEXE

QUESTIONNAIRE

1. — Selon vous, chacun des mots employé dans ce sens appartient-il au : créole, français, autre étiquette, - remarques ?. — **BAISER**, v.tr. t.fr. Tromper, duper, frapper. — **BAISEMENT**, n.m. a.fr. Reproches, raclée, ennuis. — **BALAI**, n.m. a.fr. Grappe (s'emploie surtout pour certains fruits, les grains de poivre, la vanille...). — **BALANCE**, n.f. fr. Le pont bascule de l'usine de cannes à sucre. — **BALLE**, n.f. fr. Goni ou sac en vacoa contenant 50 kg de riz ou de maïs. — **BANDE**, n.f. t.fr. Groupe, file. — **BANDÉ**, adj. a.fr. Fort, puissant, extraordinaire. — **BANDER**, v.intr. a.fr. Se fâcher, se mettre en colère. — **BAROQUE**, adj. ou adv. Bizarre, en parlant du langage. — **BARREAU**, n.m. t.fr. Portail. — **BARRER**, v.tr. a.fr. Empêcher de passer, arrêter. — **BASSIN**, n.m. t.fr. Étendue d'eau profonde dans une ravine ou au pied d'une cascade. — **BASTRINGUE**, n.m. r. vx. Sorte de hachoir, jadis, pour hacher le tabac. — **BATAILLE**, n.f. a.fr. Querelle, bagarre, rixe. — **BATTRE**, v.tr. Hacher. Ex : battre une mangue. Hacher à l'aide de deux couteaux tenus de la même main. — **BATTRE (SUR)**, v.tr.ind. a.fr. Frapper, cogner. — **BATTRE**, v.tr. fr. Ex. : battre le maloya : jouer et danser le maloya. — **BAZAR**, (V. **BAZARD**), n.m. t.fr. Marché couvert ou découvert. — **BEC**, n.m. a.fr. Ampoule (électrique).

2. — Mêmes questions pour :

— **ABOUTIR**, v.intr. a.fr. Arriver à suppuration (en parlant d'un abcès)

"Il y a un maître qui a pris en grippe un enfant de la classe. Sa manie est de le frapper sur les doigts (...) au point que l'index meurtri a "abouti" (Tém. 13.11.75)

— **ABUSER**, v.tr.indr. v.intr.a.fr. Faire du mal, nuire (en particulier par excès d'autorité).

"Elle s'en méfie : "ils abusent trop", dit-elle." (T.C.R. N° 236)

"Il y a trop de gens qui abusent et qui accaparent." (T.C.R. 5-9 juin 81)

"Un directeur d'école qui abuse (...)" (Tém. 29.09.81)

"Les coupeurs de cannes sont ceux sur lesquels les usiniers abusent le plus." (Tém. 13.11.75.)

"Si la femme gagne sa vie, le mari va moins abuser avec elle..."
(Tém. 9.11.82)

"L'un des grands crimes de la droite ce n'est pas tant d'avoir (...) abusé sur les gens, c'est surtout de ne pas avoir été capable d'enrayer le chômage (...)." (Tém. 30.11.82)

Lexis : Abuser de quelqu'un : user avec excès de sa bonté, de sa patience, etc...

— ACACIA, n.m. a.fr. Mimosa arbustif qui produit de petits pompons jaunes très parfumés et dont les fruits riches en tanin servent à préparer une tisane antidiarrhéique. Fournit le bois de chauffe pour la distillation du géranium. Syn : MOZA

"Saline les Hauts, puis les étendues (...) avec de grandes plaques vertes, champs de géranium, forêts d'acacias." (Albany, Outr. p.17)

"Des tentatives d'implantation de vacoas et d'acacias ont également été faites" (Tém. 23.06.82)

— ACCAPARER, v.intr. a.r. Même acception qu'au *Lexis*, avec, peut-être, une nuance de violence : acception proche de "voler".

"Il y a trop de gens qui abusent et qui accaparent." (Tém. 5-9-juin 1981)

Lexis : Prendre et garder quelque chose pour soi sans le partager avec les autres.

— ACCAPAREUR, n.m. a.fr. Profiteur

"La vague de nos espoirs est en train de se soulever et viendra balayer tous les accapareurs qui se sont engraisés de la sueur et du sang des autres." (T.C.R. n°235)

— ACCAPAREUR, n.m. a.fr. Celui qui achète aux cultivateurs ou surtout aux pêcheurs le produit de leur activité soit pour l'écouler lui même, soit pour le revendre aux détaillants.

"Le patron de l'hôtel Bonou est "accapareur", le seul accapareur à Saint-Gilles ; quand il ne prend pas, tous les pêcheurs essaient de vendre le surplus en ville." (Cheynet, Mus. p.26)

"Une fois prélevée la part que le pêcheur consomme lui même, les bichiques sont vendus à l'"accapareur". (Tém. 14.10.82)

"Les cours relativement élevés avaient surtout rapporté aux intermédiaires (accapareurs et exportateurs)." (Tém. 17.07.82)

Lexis : Accapareur, euse, n. (1690) : "Il a pris tous les romans intéressants de la bibliothèque : quel accapareur !"

— ACCOSTÉ, adj. a.fr. Attenant, contigu, serré contre... qui s'appuie contre...

"Tu connais le grand garçon z'oreille qui passe des vacances dans la maison Ah-Voune accostée contre la ravine..." (Gauvin, Q.T.L. p. 28)

"Elle tournait tout le temps sans jamais être fatiguée ni jamais accostée." (Leblond, Zéz. p. 21)

"Le balai est accosté avec le mur." (Oral, E.G. 2.03.83)

— ACCOSTER, v. intr. r. S'approcher de... ; s'appuyer contre...

"Madame, accoste pas trop contre la roche." (Oral, M.H.M. 1972)

"N'accoste pas à côté de moi." (Oral, P.C. 1972)

Lexis : Navire qui accoste, qui vient se placer le long d'un quai...

— ACOQUINANT, adj. a.fr. Appétissant.

"C'est acoquinant." (Oral, M.F.V. 15.07.71)

"L'alcool est acoquinant." (Oral, R.N. 1974)

Lexis : Class. Qui retient agréablement l'attention.

EXTRAITS DES DISCUSSIONS

Leïla Caid

Il est difficile d'établir des frontières entre le français régional et le créole réunionnais car il y a toujours possibilité de faire des calques.

Daniel Baggioni

C'est le terrible problème de la didactique : le chercheur est sommé de passer de l'observation à l'intervention. La massification de l'enseignement provoque une certaine simplification du tableau des situations langagières caractérisées par la polyphonie, l'hétérogénéité des niveaux de langue. On a tendance à tout ramener à des oppositions binaires : français / non français, correct / non correct, français / kréol⁵, où tout est mélangé (registre familier, créole, français régional, etc.).

Une réponse possible consisterait à s'inspirer de ce qui se faisait dans les "lycées bourgeois" d'autrefois, où la formation de l'élite passait par des productions langagières dans des situations variées (par exemple : l'enseignement de la rhétorique).

Il est sans doute nécessaire de donner une éducation métalinguistique où la représentation des pratiques langagières ne soit pas monolithique mais complexifiée (kréol, français familier, français régional, français standard, etc.).

Paule Fioux

Il n'y a pas de description de l'alternance de codes.

Jacky Simonin

Votre intervention suscite de ma part deux réflexions :

1. Votre relation des perceptions étudiantes en termes de créole = français familier vs français qui correspond aux situations d'utilisation de langue soutenue et formelle me rappelle ce qui s'est passé en métropole au début des années soixante-dix lorsque s'est développée la réforme de la pédagogie du français consistant à introduire une pédagogie de l'oral. On avait alors l'équation : français familier = français populaire.

⁵. L'orthographe choisie par l'auteur a été respectée ici. (NDLR)

2. Je crois qu'ici à la Réunion, il faut introduire une pédagogie de l'oral et de la communication et ne pas se limiter à une pédagogie de l'écrit, littéraire, intralinguistique.

Claudine Bavoux

Il me semble que l'enseignement de l'oral axé sur la communication est très utile mais il ne résout qu'une partie des problèmes des élèves.

Les élèves sont surtout désireux de connaître la frontière, à l'écrit (essentiellement) entre ce qui est à leurs yeux la langue correcte (standard) et le reste, l'incorrect. Tant que les examens feront la part belle à l'écrit, la demande scolaire se portera en priorité sur la norme de l'écrit et sur la recherche d'une frontière entre la variété de français admise à l'école et le reste.

Didier de Robillard

Y a-t-il variation dans les représentations sur la langue en fonction du milieu social ?

Cette question est motivée par des observations faites en DEUG, à la faculté des Lettres, où les étudiants disent souvent ne pas savoir si une forme est française ou créole.

Paule Fioux

Les enquêtés ont effectivement des difficultés en français.

Leïla Caid

Il y a seulement des adaptations phonologiques entre le créole réunionnais et le français régional. Il est toujours possible de transposer du créole réunionnais en français régional.

Marie-Madeleine Bertucci

Le problème est-il posé en termes de normes par les enseignants ? Problème d'une absence de définition du français standard et du français régional aboutissant parfois à une opposition quasi moralisante du bon et du mauvais français.